

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-huit le 25 Septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Colombier-Le-Vieux, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de madame FOUR Béatrice, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : Mme FOUR Béatrice, MAICHERAK Catherine, GIRODON Didier, ROUSSET Patrick, COGNET Géraldine, CHAZOT Pascal, VIALETTE Jean-Pierre, CORNU Jean-François, GERY Myriam, VERT Eric, THE Françoise, DESRIEUX Claude  
**Absents et Excusés** : MARGIER Jean-Pierre, BOUVET Thierry

Date d'affichage de la convocation : 20/09/2018  
Date de convocation : 20/09/2018

Objet : **Tarifs et conditions de location de la salle culturelle**

Madame le Maire expose que les tarifs de la salle culturelle avaient été fixés par délibération en date du 27 Février 2004, qu'il y a lieu de les revoir

Les membres du Conseil Municipal, après discussions :

FIXENT Les tarifs suivants

### **LOCATION DE LA GRANDE SALLE :**

#### **Associations de Colombier-Le-Vieux, Arlebosc et Bozas :**

- Pour un concert : 230 €uros
  - Pour une soirée dansante : 160 €uros
  - Pour une représentation théâtrale, un loto,  
un concours de belotes 130 €uros
  - Pour des manifestations non lucratives  
(arbre de Noël, Carnaval, assemblée générale,  
repas des classes) GRATUITE
- Pour ces manifestations non lucratives une participation forfaitaire de 60 €uros sera demandée pour frais de ménage

#### **Associations autres :**

- Pour une manifestation lucrative : 430 €uros
- Pour une manifestation non lucrative  
Participation aux frais de ménage 70 €uros

### **Contribuables des communes de Colombier-Le-Vieux, Arlebosc et Bozas**

- Fete de famille, soirée privée 280 Euros
- Enterrement républicain :  
Selon disponibilités et activités dans la salle 60 Euros  
La demi-journée avec plage de 4 heures maximum

**Personnes extérieures à ces communes**

- Fête de famille, soirée privée 430 Euros

**LOCATION DE LA PETITE SALLE ( + bar)**

**Contribuables des communes de Colombier-Le-Vieux,  
Bozas, et Arlebosc** 140 Euros

**Personnes extérieures** 190 Euros

**Associations des communes de Colombier-le-Vieux,  
Arlebosc, Bozas**

Location : 80 Euros  
Pour réunion, assemblée générale une participation forfaitaire de 40 Euros sera demandée  
Pour frais de ménage

**Associations extérieures à ces communes**

Location : 130 Euros  
Pour réunion, assemblée générale, une participation forfaitaire de 60 Euros sera demandée pour frais de ménage

Une caution de 500 Euros sera demandée à la remise des clés  
Le locataire devra fournir une attestation d'assurance couvrant les risques locatifs, notamment les explosions, incendie et dégâts des eaux avant la prise des clés.

Il est rappelé que les utilisateurs de la salle, à la fin de toutes manifestations doivent procéder à un nettoyage : remise au propre du bar, des toilettes, de la cuisine, des loges.  
Les tables et les chaises doivent être lavées, et les locaux doivent être balayés.  
L'agent communal rangera les tables et lavera les salles.

Fait et délibéré à COLOMBIER-LE-VIEUX, le jour, mois, an susdits  
Au registre sont les signatures  
Pour copie certifiée conforme  
Le Maire

B. FOUR